

- **Classement de l'Office de Tourisme catégorie I**



Engagements de services

- Mettre à disposition un espace d'accueil et un espace d'information facilement accessibles
- Faciliter vos démarches
- Vous offrir du mobilier pour vous asseoir
- Vous informer gratuitement sur l'offre touristique locale
- Afficher et diffuser ses périodes d'ouverture exprimées en 2 langues étrangères
- Vous offrir l'accès libre au wifi (pour les informations touristiques du département)
- Etre ouvert au moins 305 jours par an samedi et dimanche inclus en période touristique ou d'animation
- Répondre toute l'année à vos courriers
- Assurer un service d'accueil permanent tenu par du personnel pratiquant 2 langues étrangères au moins
- Assurer la fourniture de cartes touristiques, plans, guides touristiques sur support papier
- Vous donner accès à son site internet trilingue dédié et adapté à la consultation via des supports embarqués
- Diffuser son information touristique également sur support papier traduite en au moins 2 langues étrangères relative :
 - à tous les hébergements touristiques classés comportant au moins le nom de l'établissement, les coordonnées postales, le courriel, l'adresse du site internet, les coordonnées téléphoniques, le niveau du classement
 - aux monuments et sites touristiques culturels, naturels ou de loisirs pouvant comporter l'indication des tarifs d'usage, des périodes d'ouverture au public, du site internet et des coordonnées téléphoniques et postales
 - aux évènements et animations
 - aux numéros de téléphone d'urgence
- Mettre à jour annuellement son information touristique
- Afficher à l'extérieur les numéros de téléphone d'urgence
- Présenter toute l'offre qualifiée de sa zone d'intervention pour toutes les clientèles
- Vous donner accès à la consultation des disponibilités des hébergements classés
- Traiter vos réclamations et mesurer votre satisfaction
- Proposer un service d'information touristique intégrant les nouvelles technologies de l'information et de la communication (réseaux sociaux, ...)
- Respecter les exigences de la démarche qualité
- Mettre à votre disposition un conseiller un séjour
- Garantir la fiabilité et l'actualité de l'information sur l'offre touristique locale.